



JOURNAL DE LA HAYE.

LA RÉDACTION, derrière le Prinsgracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de port.

LA HAYE 23 Avril.

Leurs Majestés ainsi que toute la Cour sont revenues d'Amsterdam en cette résidence, aujourd'hui à onze heures et demie du matin, par un convoi spécial du chemin de fer. La distance entre les deux villes a été parcourue en 90 minutes.

On écrit d'Amsterdam, le 22 avril :
Aujourd'hui, vers midi, Leurs Majestés le Roi et la Reine, LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, et les princes Alexandre et Henri, accompagnés de M. le bourgmestre et d'une brillante suite, ont visité le jardin botanique de la ville. Le plus beau temps favorisait cette promenade. Les fleurs commencent à pousser, et de draperies aux couleurs nationales, un aspect agréable. LL. MM. ont examiné avec un visible plaisir les collections que ces jardins renferment. LL. MM. se sont entretenus avec MM. les directeurs et avec d'autres membres de la société qui s'y trouvaient avec leurs dames.

Dans la journée, le roi et les princes ont visité l'entrepôt. On dit que la Cour honorera encore de sa présence une représentation au Théâtre-National. On apprend avec satisfaction que le roi a nommé notre directeur de police, M. Provo Klomp, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

On lit dans l'Indépendance Belge :
Le gouvernement des Pays-Bas, dit le Journal de La Haye, ne ménage pas, il veille, et il agit selon que les intérêts de son pays le requièrent. Ce gouvernement est dans son droit, comme il l'est dans le sien en examinant les réclamations faites par l'intérêt du commerce, et en cherchant quelles mesures il doit prendre pour le favoriser. Ce qu'il faut seulement ne pas faire, c'est que la question est assez grave et assez importante pour elle-même, pour ne pas la compliquer, en irritant les amours-propres nationaux. Sous ce rapport, on ne saurait assez blâmer la légèreté avec laquelle le gouvernement s'est prononcé sur des intentions dont il ne peut avoir ni la nature et le fondement.

Les représentants du pays vont recevoir une communication complète sur l'état des négociations commerciales entamées dans ces dernières années. Si des notes ont été remises à notre gouvernement, les conséquences de la réforme projetée dans la législation commerciale, ils le sauront. Après cette communication, ils discuteront en pleine connaissance de cause. Ils acceptent, même d'apprécier les résultats probables des propositions qui leur sont soumises par la commission d'enquête et de celles qui leur seront présentées par le gouvernement; ils discuteront les avantages et les inconvénients, et prononceront. Dans la discussion qui va s'ouvrir, nos représentants ne pourront manquer de prendre en très-sérieuse considération ce que la Néerlande est devenue le plus important débouché des produits de l'industrie belge; elle l'emporte aujourd'hui même sur la France. Il serait donc déplorable, pour les deux pays, que des hostilités de tarif vinsent succéder aux hostilités armées et arrêter le développement mutuel des relations. La paix, signée en 1839, cimentée, confirmée en 1842, doit porter d'autres fruits.

Opinion de la presse étrangère sur les affaires de la Hollande.
Le Morning Chronicle, contient un exposé des mesures financières arrêtées dernièrement chez nous. Après avoir dit que le

pays tout entier a répondu à l'appel de son gouvernement, le journal anglais ajoute ce qui suit :

Un pareil succès n'a rien qui déviesurprendre de la part d'un peuple comme les Hollandais. On y voit qu'ils sont animés d'un sentiment profond de l'importance de maintenir le crédit national. Cela caractérise en tout point un pays commerçant qui range au premier rang de ses devoirs celui de conserver intacte la foi publique, et d'accomplir religieusement les obligations qu'il a contractées.

Cet exemple exercera-t-il une influence efficace sur les coupables états de l'Amérique du Nord. La Pensylvanie, le Maryland et l'Indiana, apercevront-ils le contraste qu'offre la conduite que nous venons de signaler avec celle que ces états ont tenue? La Hollande et l'Angleterre, sont les deux pays qui leur ont prêté le plus d'argent, et elles ont le droit d'inviter ces états à suivre la leçon que la Hollande vient de leur donner, et qui n'exigerait, en outre, de leur part, qu'un léger sacrifice.

Ces états ont fait écouler maintenant un long laps de temps sans faire le moindre effort pour restaurer leur crédit. L'Indiana n'a fait aucune tentative pour payer la moindre partie de sa dette. Dans le Maryland, la législature s'est subitement séparée, sans arrêter les mesures qu'un comité de la chambre des députés avait représentées comme nécessaires.

En Pensylvanie il est vrai, on s'occupe dans ce moment-ci d'une loi sur les revenus, mais les lettres qui nous arrivent de là, manifestent des doutes à l'égard du succès; et en attendant la Pensylvanie est déjà en retard de payer deux années d'intérêt de la dette.

Si les peuples de ces différents états ne sont pas dénués de tout sentiment de patriotisme, ce qui vient de se passer en Hollande doit les remplir de honte, en songeant à l'opinion que le monde entier va avoir d'eux en comparant leur conduite à celle des Hollandais.

Même ceux d'entre eux qui désirent que les dettes soient payées, doivent avouer qu'en général leurs compatriotes ont témoigné beaucoup d'indifférence à remplir leur devoir pour maintenir l'honneur de l'état auquel ils appartiennent, et à y réveiller le sentiment de ce que réclament la justice et le droit.

Nous devons rappeler en quire, qu toute la population de la Hollande ne s'élève qu'à 2.800,000, et que les impôts de l'état, des communes, etc., dans ce pays sont déjà fort élevés par eux-mêmes, indépendamment du grand sacrifice extraordinaire que l'on vient de s'y imposer volontairement.

Le Globe contient de son côté l'article suivant :
La nation hollandaise est entrée maintenant dans la seconde période de sa lutte financière, et à en juger d'après l'énergie qu'elle a déployée durant la première, il y a tout espoir qu'elle sera aussi heureuse dans celle-ci. Le spectacle d'un pays qui cherche à maintenir son crédit, à de quoi réjouir tout honnête homme. Nous espérons que la Pensylvanie suivra cet exemple. D'après l'avis original que nous avons sous les yeux, le ministre des finances des Pays-Bas projete un emprunt de 35 millions, garanti par les revenus coloniaux. Cet emprunt n'exigeant pas de sacrifices, il y a tout espoir de réussite; le but louable de tout ceci n'étant que d'équilibrer les revenus et les dépenses, et de faire des économies.

On écrit de Maestricht, 21 avril :
Il se pratique des choses tellement extraordinaires dans

quelques localités de notre province, que souvent nous avons de la peine à y ajouter foi. L'autre jour on nous rapporta le fait suivant, qui nous parut tellement incroyable que nous refusâmes d'en faire mention dans notre journal. Mais aujourd'hui que la vérité de ce fait nous est confirmée par plusieurs témoins, nous ne pouvons pas en refuser plus longtemps l'insertion.

Une pétition en faveur de la séparation se colportait dans la commune de Galoppe. L'individu chargé de recueillir, par n'importe quels moyens, le plus de signatures possibles, se présenta chez M. Smeets, juge de canton; car il s'imaginait que le nom de ce fonctionnaire, placé en tête des signatures, ôterait toute crainte de mal faire chez les autres habitants, et leur enlèverait le prétexte d'un refus.

M. Smeets répondit par un refus formel aux tentatives du colporteur de la pétition. Que fit ce personnage en présence de ce refus? Il se rendit tout bonnement chez un cordonnier de l'endroit, qui portait le même nom que M. le juge de canton. Il réclama la signature de cet artisan, afin de faire accroire aux autres habitants de la commune qu'en effet M. le juge de canton avait signé en tête des pétitionnaires!

Nous publions ce fait sans aucun commentaire; il donne un nouvel échantillon de la délicatesse des moyens employés par les séparatistes afin de séduire, de tromper les bons citoyens. (Journal de Limbourg.)

On écrit de la même ville :
Lundi prochain, à 10 heures précises du matin, notre garnison exécutera des manœuvres de guerre sur le plateau de la montagne de Berg, à l'endroit nommé Hei-Hof.

M. le colonel Madiol, avec deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et quatre pièces d'artillerie, occupera la position désignée plus haut. M. le colonel Verhorst, avec trois bataillons d'infanterie et le restant de la cavalerie, sera chargé d'enlever la position occupée par M. le colonel Madiol.

Ces manœuvres offriront le plus grand intérêt par leurs complications et par la difficulté du terrain. Grand nombre de bataillons ont été invités à y assister. Après les manœuvres M. le lieutenant-général Des Tombes, offrira un déjeuner aux personnes invitées et aux officiers, dans deux tentes dressées à cet effet près du camp de manœuvres.

Ces jours-ci on a remis de la part du gouvernement aux pêcheurs Scheveningogen de Grand, Gerwin, Elverveld, Gerwin-Spanne, en Hollande, pour leur louable coopération à sauver l'équipage du yacht norvégien Les Deux Sœurs, qui a fait naufrage le 13 octobre dernier à Terheyde.

S. M. le roi de Suède a en même temps fait témoigner par écrit sa reconnaissance à MM. les bourgmestre et échevins de cette résidence, au commissaire de police Behr, P. Varkevisser, membre de la société de sauvetage de la province de la Hollande-Méridionale et Van Gogh, commissionnaire à La Haye, des sentiments d'humanité dont ils ont fait preuve en cette occasion.

Hier a eu lieu à Rotterdam la vente d'indigo, faite par la Société de Commerce. Il a été vendu 680 caisses entières et 2,705 demi-caisses d'indigo Java et 69 caisses de bochenille Java. L'indigo a rapporté de 1,40 à 4,30 et la bochenille de 1,85 à 3,25.

Dreishock, qui s'était rendu à Amsterdam sur l'invitation que le roi avait daigné lui en faire, le jour où ce virtuose eut l'honneur d'être reçu par S. M., s'y est fait entendre samedi au soir, devant toute la cour, dans sept morceaux différents.

Le talent prestigieux de ce grand artiste a excité pendant toute la soirée l'admiration de l'auguste assemblée, et LL. MM. lui en ont à différentes reprises témoigné leur haute satisfaction, dans les termes les plus flatteurs. Profondément touché de cet accueil gracieux, et désirant en

Supplément du Journal de La Haye. — 24 avril 1844.

MODESTE MIGNON. (1)
SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.
IX.
A monsieur de Canalis.
Mon ami, votre lettre m'a fait autant de chagrin que de plaisir. Peut-être ne nous biontôt tout plaisir en nous lisant. Comprenez-moi bien. On parle à Dieu, nous lui demandons une foule de choses, il reste muet. Moi je veux que Dieu me donne des réponses que Dieu ne nous fait pas. L'amitié de Mlle de Montaigne ne peut-elle se recommencer? Ne connaissez-vous pas le marquis de Sismondi à Genève, le plus touchant intérieur de leur vieillesse? Mon Dieu! serait-il impossible qu'il existât, comme dans une symphonie, deux notes qui, à distance, se répondent, vibrent, et produisent une délicieuse harmonie? L'homme, seul dans la création, est à la fois la harpe et le piano. Ne voyez-vous inquiète à la manière des femmes ordinaires? Ne voyez-vous aller dans le monde, que vous y voyez les plus belles et les plus spirituelles femmes de Paris? Ne puis-je présumer que vous n'avez pas daigné vous enlacer de ses froides écaillés, et qu'elle a répondu que les prosaïques considérations m'attristent? Il est, mon ami, quelque chose de plus beau que ces fleurs de la coquette parisienne : c'est une fleur qui croît en haut de ces pics alpestres, nommés hommes de neige, et qui de l'humanité qu'ils fécondent en y versant les nuages puisés

avec leurs têtes dans les cieux; cette fleur je la veux cultiver et faire épanouir. car ses sauvages et doux parfums ne nous manqueront jamais, ils sont éternels.
Faites-moi l'honneur de ne croire à rien de vulgaire en moi. Si j'eusse été Bettina, car je sais à qui vous avez fait illusion, je n'aurais jamais été Mme d'Arnim; et si j'avais été l'une des femmes de lord Byron, je serais à cette heure dans un couvent. Vous m'avez assigné à l'endroit sensible. Vous ne me connaissez pas, vous ne connaissez. Je sens en moi quelque chose de sublime dont on peut parler sans vanité: Dieu a mis dans mon âme la racine de cette plante hybride née au sommet des Alpes, et que je ne veux pas mettre dans un pot de fleurs, sur ma croisée, pour l'y voir mourir. Non, ce magnifique calice, unique, aux odeurs équivantes, ne sera pas traîné dans les vulgarités de la vie; il est à vous, à vous sans qu'aucun regard le flétrisse à vous à jamais! Oui, cher, à vous toutes mes pensées, même les plus secrètes, les plus folles; à vous un cœur de jeune fille sans réserve, une affection infinie. Si votre personne ne me convient pas, je ne me marierai point. Je puis vivre de la vie du cœur, de votre esprit, de vos sentiments; ils me plaisent, et je serai toujours ce que je suis, votre amie. Il y a chez vous du beau dans le moral, et cela me suffit. Là sera ma vie.
Ne faites pas fi d'une jeune et jolie servante qui ne recule pas d'horreur à l'idée d'être un jour la vieille gouvernante du poète, un peu sa mère, un peu sa ménagère, un peu sa raison un peu sa richesse. Cette fille dévouée, si précieuse à vos existences, est l'amitié pure et désintéressée, à qui l'on dit tout, qui écoute quelquefois en hochant la tête, et qui veille en filant à la lueur de la lampe, afin d'être là quand le poète revient ou tressaillé de pluie ou maugréant. Voilà ma destinée si je n'ai pas celle de l'épouse heureuse et attachée à jamais; je souris à l'une comme à l'autre.
Et croyez-vous que la France sera bien née, parce que Mlle d'Este ne lui donnera pas deux ou trois enfants, parce qu'elle ne sera pas une madame Vilquin quelconque? Quant à moi, jamais je ne serai vieille fille. Je me ferai mère par la bienfaisance et par ma secrète coopération à l'existence d'un homme grand à qui je rapporterai mes pensées et mes efforts ici bas. J'ai la plus profonde horreur de la vulgarité. Si je suis libre, si je suis riche, je me sais jeune et belle; je ne serai jamais ni à quelque naisseur prétente qu'il est le fils d'un pair de France, ni à quelque négociant qui

peut se ruiner en un jour, ni à quelque bel homme qui sera la femme d'une « le ménage, ni à aucun homme qui me ferait rougir vingt fois par jour d'être à lui. Soyez bien tranquille à ce sujet. Mon père a trop d'éducation pour mes volontés: il ne les contrariera jamais. Si je plais à mon poète, s'il me plaît, le brillant édifice de notre amour sera bâti si haut qu'il sera parfaitement inaccessible au malheur. Je suis une ingénie, et vous le verrez à mes yeux. Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit déjà; mais je le mets en moins de mots que vous avouant que je serai la femme la plus heureuse d'être emprisonnée par l'amour, comme je le suis en ce moment par la volonté paternelle. Eh! mon ami, réduisons à la vérité du roman ce qui nous arrive.
Une jeune fille à l'imagination vive, enfermée dans une tour, se meurt d'envie de courir dans le parc où ses yeux seulement pénétrant; elle traverse un moyen de desceller sa grille, elle saute par la croisée, escalade le mur du parc, et va folâtrer chez le voisin. C'est un vaudeville éternel! Eh bien! cette jeune fille est mon âme, le parc du voisin est votre génie! N'est-ce pas bien naturel? A-t-on jamais vu de voisin qui se soit plaint de son treillage cassé par de jolis pieds? Voilà pour le poète. Mais le sublime raisonneur de la comédie de Molière veut-il des raisons? En voici.
Mon cher Geronte, ordinairement les mariages se font au rebours du sens commun. Une famille prend des renseignements sur un jeune homme. Si le Léandre fourni par la voisine ou pèché dans un bal n'a pas volé, s'il n'a pas de tare visible, s'il a la fortune qu'on lui désire, s'il sort d'un collège ou d'une école de droit, ayant satisfait aux idées vulgaires sur l'éducation, et s'il porte bien ses vêtements, on lui permet de venir voir une jeune personne lacée dès le matin, à qui sa mère ordonne de bien veiller sur sa langue, et recommande de ne rien laisser passer de son âme, de son cœur sur sa physiognomie, en y gravant un sourire de danseuse achevant sa piteuse, armée des instructions les plus positives sur le danger, de montrer son vrai caractère, de ne pas paraître d'une instruction inquiétante. Les parents, quant les affaires d'intérêt sont bien convenues entre eux, ont la honnêteté d'engager les prétendants à se connaître l'un et l'autre pendant des semaines, pendant des mois, où ils causent, où ils se promènent, sans aucune espèce de liberté; car ils se savent déjà liés. Un homme se contentant alors aussi bien l'âme que le corps, et la jeune fille en fait autant de son côté. Cette pitoyable comédie, entremêlée de bouquets, de parures, de parties de spectacle,

«témoigner sa reconnaissance, Dreischek a résolu de donner avant son départ pour Paris, un concert au bénéfice du malheureux village d'Aschbach, dont un incendie vient de détruire une notable partie.

Nul doute que le public répondra avec empressement à cet appel à sa philanthropie, qui lui fournit en même temps l'occasion d'entendre un des premiers artistes du siècle.

M. de Magnée, calligraphe de S. M. le roi, sensible aux invitations répétées qu'il a eu l'honneur de recevoir ces jours derniers de la part de plusieurs familles distinguées de La Haye, se propose de se rendre à leurs vœux le jeudi 25 avril. Les personnes qui voudraient profiter de ses leçons, sont priées de vouloir bien se faire inscrire chez le libraire J. A. van den Bergh, son correspondant où l'on pourra prendre connaissance du prospectus et des conditions.

Un journal belge publie les vers suivants :

A la nation Batave.

« Encore un navire qui sombre,
« Disaient les peuples effrayés,
« Encor sous des vagues sans nombre
« De grands noms à jamais noyés !
« Terre que créa le Batave,
« Vainqueur de l'Océan esclavé,
« Vois, la misère est à ton seuil
« La Belgique, ta sœur, ta fille,
« Rompant le pacte de famille,
« Te lègue la honte et le deuil ! »

Il était vrai : la vaste pluie
Chaque jour grandissait tout bas ;
La ruine, fatale ivraie,
Etouffait ta sève en ses bras.
Tu frémissais, noble contrée !.....
Aujourd'hui calme et rassuré,
Montrant tes fils avec fierté,
Tu dis : ils égalent leurs pères,
Cœurs généreux et fronts aérés,
Premiers-nés de la liberté !

Il a suffi d'une parole
Pour éveiller tous ces échos,
Le mendiant donne une obole,
Le roi verse l'or à grands flots.
Souris, vieille mère-patrie,
Ta blessure est enfin guérie,
La force renaît dans ton flanc ;
Souris, mère d'un peuple libre,
Tes fils quand ton nom sacré vibre
Prodigent leur or et leur sang !

Faits Divers.

Perte d'un baleinier. — Massacre de l'équipage dans une île de la mer du Sud.

Le capitaine Hammer du baleinier le Succès, arrivé avant-hier dans la Tamise rapporte ce qui suit :

Le 30 avril 1843, ayant besoin de faire de l'eau, je me dirigeai sur l'île qui porte le nom de Quollen dans les cartes, mais que les marins anglais appellent ordinairement Strong's island, située par 162° de longitude ouest et 6 l'attitude nord ; en approchant du port, je reconnus trois navires américains et un canadien, mouillés près de l'île : les embarcations de ces bâtiments se rendirent à mon bord, et le capitaine Rounds, du Paësique, l'un deux, me dit que le baleinier anglais Harriet, du port de Londres, avait coulé bas, et se trouvait dans le port avec 3 brasses de fond.

Le capitaine Rounds ajouta qu'étant venu, il y avait six semaines, au mouillage de l'île, il avait pris dans son équipage un naturel, et que pendant qu'ils étaient occupés à la pêche de la baleine, cet homme lui dit : Vous vous donnez bien de la peine pour avoir quelques barriques d'huile, il y a là dans le port un bâtiment naufragé. Le soir, le capitaine Rounds fit plonger un de ses hommes et l'on reconnut un navire qui avait brûlé jusqu'à la flottaison et qui était chargé en effet d'huile de baleine. Les femmes de l'île étant venues à bord et se montrant assez familières avec l'équipage, le capitaine Rounds profita de cette circonstance pour avoir quelques renseignements sur le sort des hommes qui montaient le navire naufragé ; quelques-unes avouèrent que le navire avait été attaqué et que l'équipage avait été massacré.

Le capitaine Rounds, une fois muni de ce premier renseignement, se rendit à terre avec une partie de son équipage bien armé, pour aller demander une explication formelle et précise sur ces faits, au roi ou chef de l'île. Le chef eut une entrevue avec le capitaine, mais celui-ci ne put rien obtenir de satisfaisant sur l'avis de la descente. Le capitaine voulait que le chef se rendît à son bord, mais les naturels s'y opposèrent, et comme le baleinier faisait quelques démonstrations hostiles, tous les sauvages s'enfuirent dans leurs pirogues et allèrent se réfugier dans les oriques les plus inaccessibles de l'île. Voici tous les détails que le capitaine Rounds avait pu obtenir.

L'Harriet avait mouillé devant l'île pour faire du bois et de l'eau, et les relations entre l'équipage et les naturels semblaient être sur le pied le plus amical ; mais il parait que ceux-ci avaient formé un complot dont la trame avait échappé au capitaine Runkler commandant de l'Harriet.

Un jour, le capitaine et le chirurgien du bord se rendirent à terre pour chasser. Deux des embarcations du navire étant allées dans l'île pour couper

du bois et prendre de l'eau. De tout l'équipage, composé de 27 à 30 hommes, il n'en restait que cinq à bord du navire.

Ce fait fut remarqué par les sauvages, ils attaquèrent et égorgèrent séparément les hommes de deux des embarcations venues à terre. Les cinq matelots qui étaient demeurés à bord, les ayant vu massacrer et effrayés du sort qui les attendait mirent la chaloupe à la mer et s'éloignèrent à force de rames de ce lieu maudit, et il est probable qu'ils auront aussi péri quelques jours après : l'île était à une très-grande distance de tout autre point abordable. Quant au motif qui a poussé ces sauvages à massacrer des hommes inoffensifs, on présume que c'est l'amour du pillage, et qu'après avoir enlevé de l'Harriet tout ce qu'ils ont trouvé à leur convenance, ils ont mis le feu pour faire périr jusqu'au dernier témoin de leur crime. Quelques feuilles du journal du bord de l'Harriet ont été trouvées à terre, elles constatent que le bâtiment s'était rendu quelques temps auparavant à Port Jackson, pour s'y réparer.

Le capitaine Rounds dit que d'après les informations qu'il a prises, il est à présumer que trois autres bâtiments qui ont abordé successivement à Strong-Island ont partagé le sort de l'Harriet. Le capitaine Hammer a quitté quelques jours après ce mouillage inhospitalier.

Parmi les productions les plus récentes de la littérature russe, il en est une qui fixe à un haut point l'attention du public, ce sont les notices biographiques empruntées à la vie du major Tscheglowsky. Ce vieux guerrier, qui a actuellement 107 ans, en a passé 52 en Sibérie, où il avait été exilé sans qu'il eût commis aucun crime ; enfin il fut gracié par l'empereur Nicolas, qui en même temps lui fit donner une récompense comme un faible dédommagement des injustes souffrances qu'il avait eu à endurer. Voici en peu de mots son histoire.

M. de Tscheglowsky, issu d'une famille noble, entra en 1762 au service militaire en qualité de simple soldat. A cette époque les gentilshommes russes qui se vouaient à l'état militaire devaient passer par tous les grades. Il prit part à la guerre de sept ans, fut blessé et fait prisonnier à la prise de Colberg.

En Crimée, où il combattit sous le commandement du prince Dolgoroucky-Krimsky, il tomba entre les mains des Turcs, qui l'emmenèrent dans l'archipel grec. Il ne fut remis en liberté qu'au bout de quatre ans ; à son retour en Russie il fut nommé porte-enseigne. Lors du voyage que Catherine II fit en Crimée, M. de Tscheglowsky se trouvait dans la suite de l'impératrice en qualité de lieutenant. Doué d'une physionomie heureuse et prévenante, il se faisait remarquer surtout par son talent pour la danse ; un jour, durant ce voyage, il charma tellement l'impératrice par la grâce avec laquelle il exécuta la mazourka dans un bal, que cette souveraine lui fit remettre une tabatière d'or en témoignage de sa satisfaction. Dans une guerre qui eut lieu plus tard entre la Russie et la Turquie, il se couvrit de gloire par sa conduite héroïque qui lui valut un sabre d'honneur ; à la prise de l'importante forteresse d'Ostaschkow, il obtint la croix d'Ostaschkow.

Quelques années après cette dernière guerre, il s'attira la disgrâce du prince Potemkin, tout-puissant alors en Russie, parce que, comme il l'avoue lui-même, il était en grande faveur auprès des dames, et qu'en particulier il était fort bien vu d'une jeune princesse polonoise, à laquelle le prince rendait des hommages assidus. Un jour, sous prétexte d'une légère négligence de service, il fut arrêté par les ordres du prince, dégradé et transporté en Sibérie sans enquête et sans jugement. Il y passa 52 ans. Enfin, après un demi-siècle, ses réclamations et ses prières arrivèrent jusqu'aux oreilles de l'empereur. Un onkase du 12 mai 1842 lui reudit la liberté ainsi que son grade de capitaine. Tscheglowsky exprima le désir de venir à St.-Petersbourg remercier en personne l'empereur. Comme il était dans un dénuement presque complet, les autorités locales et les habitants des villes par où il passait lui fournirent les moyens de continuer sa route. Le 12 février 1843, il arriva avec son fils à St.-Petersbourg. Il fut reçu plusieurs fois par LL. MM. et par S. A. I. le grand-duc héritier, qui lui témoignèrent une grande bienveillance et le comblèrent de générosité ; l'empereur lui conféra le grade de major et lui accorda une pension viagère. M. de Tscheglowsky vient de retourner à Irkutsk, où il a passé tant d'années dans l'exil et qu'il ne veut plus quitter pendant le peu de jours qui lui restent encore à passer sur cette terre.

On écrit des frontières de Pologne, 8 avril. Les nouvelles que l'on reçoit de Varsovie contredisent de la manière la plus formelle les bruits par lesquels on a prétendu que le prince Paskewitch se serait déchargé des fonctions de lieutenant-général du royaume de Pologne.

Nous apprenons par la même voie qu'un grand nombre d'émigrés ont été de nouveau graciés par l'empereur.

La reine des Deux-Siciles est accouchée, dans la nuit du 14, d'une princesse qui a été tenue sur les fonts par la princesse de Salerne, et qui a reçu les noms de Marie-Clémentine-Immaculée.

La nouvelle récemment arrivée de Malte que le bey de Tu-

nis aurait également accepté la médiation de la Grande-Bretagne pour l'arrangement de son différend avec le gouvernement sarde, est toujours à lui reprochée par la Standard. C'est un avis que sir Thomas Ried, consul britannique à Tunis, qu'on serait redevable de ce résultat.

Le gouvernement prussien vient de faire publier dans le Bulletin des lois le projet de budget général pour l'année 1844. Il se monte, pour les recettes comme pour les dépenses, à 57,677,194 ou à peu près 703 millions de florins.

Le 19, au soir, le convoi du chemin de fer d'Orléans à Paris composé de 25 wagons, était parvenu à la hauteur d'Issy, lorsqu'une flammèche partie de la locomotive tomba sur un des wagons qui sont couverts en toile goudronnée. En un instant, le feu, dont un vent assez vif redoublait l'activité, se communiqua rapidement, et avant que des secours suffisants fussent arrivés, quatre wagons, chargés de bestiaux furent la proie des flammes. Presque tous les animaux ont péri. Heureusement personne n'a été victime de ce sinistre, car il n'y avait pas de voyageurs.

Le village de Felsberg, canton des Grisons, est menacé d'être abîmé sous une masse de rochers qui se sépare de la montagne. Les fils de fer qui avaient été tendus pour mesurer la largeur des fissures, sont tous brisés. Chaque jour, il se détache quelques parcelles de rochers. Dans cette affreuse position, la plupart des habitants de Felsberg se sont prononcés, dans une assemblée communale, pour l'émigration sur le territoire de la ville de Coire, pour peu qu'on leur fit des conditions acceptables.

Mlle Rachel est, à ce qu'il paraît, dans un état inquiet. On parle d'une consultation de médecins qui auraient décidé que la célèbre tragédienne était dans l'impossibilité de reprendre sur la scène, d'ici à quelques mois.

Affaires de France.

La Presse auquel nous avons emprunté hier un article sur l'opposition en France, publiée au sujet de l'abus des interpellations et de la reprise fréquente des mêmes discussions, et nouvelles réflexions qui sont également d'une grande justice. A force de les tendre, dit la Presse, nous aurons bientôt brisés les principaux ressorts du gouvernement représentatif.

On sait ce que sont devenus le droit de pétition et le droit d'initiative, grâce à l'usage inconsidéré qui en a été fait depuis quelques années. Le droit d'interpellation finira par tomber dans un égal discrédit, pour peu qu'on continue à s'en servir avec l'irréflexion et la pétulance qu'on montre aujourd'hui.

Le ministère, il faut bien le dire, n'est pas ici exempt de reproche. Il se prête trop volontiers à des débats sans nécessité sans opportunité. La peur de paraître avoir peur le pousse parfois au devant de ces luttes. Il met une certaine ostentation à accepter toujours les défis qu'on lui adresse. Le véritable esprit de gouvernement ne saurait s'accommoder de pareilles attitudes. Savoir se taire à propos est souvent plus utile que de savoir rivaliser d'éloquence avec les plus habiles orateurs. En principe, un ministère ne devrait jamais permettre qu'une discussion s'engageât sur des questions non encore vidées, sur des événements non consommés. C'est la règle adoptée dans le parlement anglais, et l'opposition whig ou radicale ne s'y montre pas moins fidèle que le cabinet tory.

Quand on déroge à cette règle, qu'arrive-t-il ? On est obligé de revenir plusieurs fois sur les mêmes faits ; on est amené nécessairement à en parler à chaque incident nouveau ; il est impossible de mesurer son langage avec une précision telle, que ces redites ne présentent pas quelques variantes. D'ailleurs, les déclarations se modifient à mesure que les événements se développent. Bientôt, toutes les phases de cette discussion, successivement reprise et abandonnée, s'embroient même pour les esprits les plus clairvoyants. Vos adversaires, avec un peu d'attention n'ont pas de peine à grouper vos paroles de façon à en faire jaillir des contradictions, des différences, et vous vous trouvez accusés d'avoir manqué de sincérité, uniquement peut-être parce que vous avez légèrement accepté l'obligation de vous expliquer sur des faits non accomplis, et par conséquent susceptibles de changer d'aspect et de caractère.

Ceci n'est pas une pure hypothèse. C'est l'histoire exacte de ce qui vient d'arriver. Le cabinet, nous l'avons dit dès le premier jour, a eu le tort, dans cette affaire de Taïti, de prendre une résolution trop tôt. Au lieu de se contenter des pièces lacunaires et incomplètes qui lui avaient été transmises par l'Éliebeth, il aurait dû attendre le rapport détaillé qui vient de lui arriver. De cette première faute a découlé pour lui la nécessité

«appelle faire la cour à sa prétendue. Voilà ce qui m'a révoltée et je veux... dans toute sa vie, que ce moment où la réflexion, la seconde vue, l'expérience lui soient nécessaires. Elle joue sa liberté, son bonheur, et vous ne lui laissez ni le cornet, ni les dés. Elle parie, elle fait galérie. J'ai le droit, la volonté, le pouvoir, la permission de faire mon malheur moi-même, et j'en use comme fit ma mère, qui conseillée par l'instinct, épousa le plus généreux, le plus dévoué, le plus aimé des hommes, aimé d'une soeur pour sa beauté. Je vous sais libre, poète et beau. Soyez sûr que je n'aurais pas choisi pour confident l'un de vos confrères en Apollon déjà marié. Si ma mère fut séduite par la beauté qui peut-être est le génie de la forme, pourquoi ne serais-je pas attirée par l'esprit et la forme réunis ? Serais-je plus instruite en vous étudiant par correspondance qu'en commençant par l'expérience vulgaire des quelques mois de cour ? Ceci est la question, dirait Hamlet. Mais mon procédé, mon cher Chrysale, à du moins l'avantage de ne pas compromettre nos personnes. Je sais que l'amour a ses illusions, et toute illusion a son lendemain. Là se trouve la raison de tant de séparations entre amans qui se croyaient liés pour la vie. La véritable épreuve est la souffrance et le bonheur. Quand, après avoir passé par cette double épreuve de la vie, deux êtres y ont observé leurs caractères, alors ils peuvent aller jusqu'à la tombe en se tenant par la main ; mais, mon cher Argante, qui vous dit que notre petit drame commencé n'a pas d'avenir ?... En tout cas, un homme nous pas joni, du plaisir de notre correspondance ?... J'attends vos ordres, monseigneur, et suis de grand cœur

» Votre servante,

» O. D'ESTE-M »

X.

A mademoiselle O. d'Este — M.

« Tenez, vous êtes un démon. Je vous aime, est-ce là ce que vous voulez ?... Peut-être voulez-vous occuper votre oisiveté de province par le spectacle des sottises que peut faire un poète ? Ce serait une bien mauvaise action. Vos deux lettres accusent précisément assez de malice pour inspirer ce doute à un Parisien. Mais je ne suis plus maître de moi, ma vie et mon avenir dépendent de la réponse que vous me ferez. Dites-moi si la certitude d'une affection sans honneur, accordée dans l'ignorance des conventions sociales, vous touchera. Enfin si vous m'admettez à vous rechercher... Il y aura bien assez d'inconvenance et d'angoisses pour moi dans la question de savoir si

« une personne vous plaira. Si vous me répondez favorablement, je change ma vie et dis adieu à bien des ennuis que nous avons la folie d'appeler le bonheur. Le bonheur, ma chère belle inconnue, il est ce que vous rêvez, une fusion complète des sentimens, une parfaite concordance d'âme, une vive empreinte du beau idéal (ce que Dieu nous permet d'en avoir ici bas) sur les actions vulgaires de la vie à laquelle il faut bien obéir, la constance du cœur plus prisable que ce que nous nommons la fidélité.

« Peut-on dire qu'on fait des sacrifices dès qu'il s'agit d'un bien suprême, le rêve des poètes, le rêve des jeunes filles, le poème qui à l'entrée de la vie, et dès que la pensée essaye ses ailes, chaque belle intelligence a caressé de ses regards et couvre des yeux pour le voir se briser dans un échappement aussi dur que vulgaire. Le pied du réel se pose aussitôt sur cet œuf mystérieux qui n'éclôt presque jamais. Aussi ne vous parlerai-je pas encore de moi, ni de mon caractère. Parlez, dites un mot, et je vous aimerai jusqu'à ce que mes yeux se ferment, comme le marquis de Pescara aimait sa femme, comme Roméo et Juliette, et fidèlement. Notre vie, pour moi du moins, sera cette félicité sans troubles dont parle Dante comme étant l'état de son paradis, poème bien supérieur à son enfer. Chose étrange ! ce n'est pas de moi, mais de vous de qui je doute dans les longues méditations par lesquelles je me suis plu, comme vous, peut-être, à embrasser le cours chimérique d'une existence rêvée. Oui, chère, je me sens la force d'aimer ainsi, d'aller vers la tombe avec une douce lenteur et d'un air toujours riant, venant donner le bras à une femme aimée, sans jamais troubler le beau temps de l'âme. Oui, j'ai le courage d'envier notre double vieillesse, de nous voir en cheveux blancs, comme le vénérable historien de l'Italie, encore animés de la même affection, mais transformés selon l'esprit de chaque saison. Tenez, je ne puis plus n'être que votre ami. Quoique Chrysale, Oronte et Argante revivent, dites-vous, en moi, je ne suis plus encore assez vieillard pour boire à une coupe tenue par les charmanes mains d'une femme voilée, sans éprouver un féroce désir de déchirer le domino, le masque, et de voir le visage. Ou ne m'écrivez plus, ou donnez-moi l'espérance ; que je vous entrevoie, ou je quitte la partie. Faut-il vous dire adieu ?

XI.

A monsieur de Canalis.

« Quelle flatterie ! avec quelle rapidité le grave Anselme est devenu le beau Léandre ! Est-ce à ce noir que j'ai mis sur du blanc, à ces idées qui sont au monde un bon à me que l'on me dessine au crayon noir aux roses du

« parler ? ou aux souvenirs de la jeune fille prise pour moi, et qui est une personne ce que la femme de chambre est à la maîtresse ? A vous-nous chanter ? Suis-je la raison ? êtes-vous la raison ?

« Trêve de plaisanterie. Votre lettre m'a fait connaître d'enivrant plaisir d'âme, les premiers que je ne devais pas aux sentimens de la famille. » sont, comme a dit un poète, les liens du sang qui ont tant de poids sur les âmes ordinaires, en comparaison de ceux que nous forge le ciel dans les » pathies mystérieuses ? Laissez-moi vous remercier... non ; j'en ne remercie pas de ces choses... soyez béni du bonheur que vous m'avez causé ; soy » heureux de la joie que vous avez répandue dans mon âme. Vous m'avez été » quelques apparentes injustices de la vie sociale. Il y a je ne sais quel » brillant dans la gloire, de male qui ne va bien qu'à l'homme, et Dieu nous » défendu de porter cette auréole en nous laissant l'amour, la tendresse, po » en rafraîchir les fronts ceints de sa terrible lumière. J'ai senti ma misère » ou plutôt vous me l'avez confirmé.

« Quelquefois, mon ami, je me suis levée le matin dans un état d'incon » vable douceur. Une sorte de paix, tendre et divine, me donnait l'idée de » Ma première pensée était comme une bénédiction. J'appellais ces matins » mes petites levées d'Allemagne, en opposition avec mes couchers de soleil » midi, pleins d'actions héroïques, de batailles, de fêtes romaines, et de » mes ardens. Eh ! bien, après avoir lu cette lettre où vous sentez une » vaine impatience, moi j'ai eu dans le cœur la fraîcheur d'un de ces » réveils où j'aimais l'air, la nature, et me sentais destinée à mourir, po » aimé. Une de vos poésies, le Chant d'une jeune fille, peint ces moments » cieux où l'allégresse est douce, où la prière est un besoin, et est mon » ceau favori. Voulez-vous que je vous dise toutes mes batteries en » Je vous crois digne d'être moi !... »

« Votre lettre, quoiqu'elle soit courte, m'a permis de lire, en vous, oui, j'ai » vos mouvemens tumultueux, votre curiosité piquée, vos pré » je n'en suis pas encore assez sûr pour satisfaire votre » Ecoutez, cher, le mystère me permet cet abandon qui laisse voir le » l'âme. Une fois vue, adieu notre mutuelle connaissance. Voulez- » pacte ? Le premier concubinage fut-il désavantageux ? Vous y avez » estime. C'est beaucoup, mon ami, qu'une admiration qui se double de » l'âme. Envoyez-moi d'abord votre vie en peu de mots ; puis racontez-moi » existence à Paris au jour le jour, sans aucun déguisement, et toutes les » sances avec une vieille amie ; eh bien, après, je l'ai fait un pas à » tée. Je vous verrai, mon ami, je vous le promets ; et c'est beaucoup » ceci, cher, n'est ni une intrigue, ni une aventure, je vous en préviens » peut en résulter aucune espèce de galanterie, ainsi que vous dites

Le Times publie un l'article très-étendu sur les intérêts commerciaux des états du Zollverein; nous en extrayons le passage suivant :

A peine les négociations d'un traité de commerce entre les états de l'union douanière de l'Allemagne avec les Etats-Unis d'Amérique sont-elles terminées que déjà l'on apprend qu'une mission commerciale du Brésil est en route pour Berlin afin de conclure également un traité de commerce avec le Zollverein.

Il est essentiel de faire observer que les grandes villes commerciales du Nord ne font pas et ne semblent pas devoir faire partie de l'union douanière. Il en résulte qu'aucun traité conclu avec cette union douanière ne saurait devenir obligatoire pour ces mêmes villes, et cependant sans leur intermédiaire, leur marine marchande et leurs capitaux, le commerce étranger de l'Allemagne ne saurait exister. Il est donc prouvé que les relations commerciales de l'Allemagne avec le nouveau monde ne pourront avoir lieu que par la voie des Pays-Bas, de la Belgique, de la ville de Brème ou de Hambourg. Or, la politique libérale des états qui ne font pas partie de l'union douanière est au moins aussi importante que les concessions quelconques qui pourraient être faites par l'union allemande. Ces états commerçants ont montré une sage répugnance à identifier leurs vastes intérêts commerciaux au système protecteur dont les états de l'intérieur de l'Allemagne se montrent si avides. Il serait facile de démontrer que rien n'est moins compatible que l'extrême désir d'avoir sa part dans le commerce étranger, et la demande de voir s'établir à l'intérieur le système de protection. Le commerce étranger demande impérieusement la libre concurrence sur les marchés étrangers. Il n'est guère probable que des rivaux qui conviennent eux-mêmes ne pouvoir exister sans un droit protecteur de 30 à 40 p. c., puissent nous nuire sur le marché du Brésil ou des Etats-Unis. C'est ainsi que les Allemands espèrent pouvoir, au moyen de leurs concessions sur les produits coloniaux, étendre le principe protecteur même jusqu'aux pays étrangers, et engager leurs alliés à se contenter, comme ils font eux-mêmes, d'une production limitée de marchandises d'une qualité très-inférieure. Un pareil système de négociation n'est plus de notre époque, et les Brésiliens eux-mêmes entrevoient tout ce qu'il y aurait d'insensé à acheter le bon vouloir d'une seule nation au dépens de ses relations commerciales avec toutes les autres.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

CARLSRUHE, le 10 avril. Le capitaine badois Mœller, mis à la pension en 1840 à Baden-Baden, a fini par attirer sur lui les yeux de la justice par ses relations avec des Français qui y prenaient les eaux, par la manifestation de l'espoir de voir se réaliser les bruits que la France allait fondre sur l'Allemagne, dans le but de conquérir les provinces rhénanes et par l'exhibition et la lecture à plusieurs personnes d'une lettre du général Cubières, alors ministre de la guerre en France, de laquelle il inférait qu'il pourrait se joindre à l'invasion française. Tout cela fit soupçonner d'avoir entamé avec le général Cubières une correspondance dans laquelle il trahissait son pays.

En juin 1841, on fit une visite domiciliaire chez lui à Rastadt, où il restait alors, et on trouva deux brouillons de lettres au général Cubières, écrits de la main de Mœller, et une réponse du ministre français, ce qui fortifia les soupçons et amena son arrestation et des poursuites contre lui, du chef de haute trahison.

J'ignore quel jugement intervint en première instance, mais l'arrêt rendu en appel par le tribunal supérieur, déclare l'accusé coupable de tentative éloignée de haute trahison et le condamne à une année de détention dans une maison de force.

Voici quelques passages des considérans : Le capitaine pensionné Mœller est accusé d'avoir, à une époque où la situation des rapports politiques faisait craindre une guerre d'agression de la France contre l'Allemagne, excité le gouvernement français à entreprendre cette guerre et particulièrement à faire une prompt incursion en Allemagne, d'avoir informé le cabinet de Talleyrand des dispositions qui régnaient à cet égard en Allemagne, et des mesures adoptées par les gouvernements allemands; et enfin d'avoir promis ses services à la France dans cette guerre imminente, et son appui pour la formation d'un corps libre.

Les charges ressortaient surtout des brouillons et de la lettre saisis chez lui. Dans le premier brouillon, en date du 17 septembre 1840, l'accusé commence par rappeler au général Cubières que, dans la campagne de Russie, il faisait partie de l'état-major du général de division, comte de Moraud, dont

de plus déplorable et de moins digne en effet, que tous ces efforts tentés par l'opposition pour surprendre le gouvernement en flagrant délit de mensonge ou de contradiction ! Si nous étions tombés assez bas pour être gouvernés par des ministres se parjurant à la tribune, ah ! par respect pour nous-mêmes, pour le nom que nous portons, ne devrions-nous pas garder le silence et baisser le front pour que l'Europe n'en voie pas la rougure ? Nous l'avons, nous comprenons l'honneur de la France autrement que M. Ledru-Rollin. Nous ne croyons pas que le moyen de relever notre pays dans l'opinion des autres peuples soit de traîner dans l'opprobre ceux qui le gouvernent. Que penser de la bonne foi d'un orateur qui, pour la satisfaction de mettre un ministre en contradiction avec lui-même, tronque impudemment ses déclarations, en cite une partie, en retranche l'autre ? C'est cependant ce que n'a pas craint de faire M. Ledru-Rollin, et ce qui lui a valu, de la part de M. le ministre de la marine, quelques mots sévères qu'un homme d'honneur ne se consolait jamais d'avoir mérités ! Quel dommage que le fameux Comus le prestidigitateur, dont M. Ledru-Rollin est le petit-fils, soit mort ! Ce trait, en lui prouvant que sa race n'avait pas dégénéré, que le petit-fils était digne du grand-père, l'eût comblé de joie, l'eût transporté d'orgueil !

EXTERIEUR.

ITALIE.

Le tribunal exceptionnel de Bologne, appelé à statuer sur les individus qui ont pris part au dernier mouvement insurrectionnel, vient de rendre sa sentence sur une quarantaine d'entr'eux, qui sont condamnés aux galères, les uns à perpétuité, les autres à un certain nombre d'années, dont le maximum est 25 ans. Quant à ceux qui sont le plus compromis, leur sentence n'a pas encore été prononcée; on croit généralement qu'ils seront condamnés à mort et que leurs biens seront confisqués. La plupart de ces derniers se sont réfugiés à l'étranger.

La mort de Thorwaldsen a causé ici la plus douloureuse impression, d'autant plus que ses nombreux amis et admirateurs espéraient le revoir bientôt au milieu d'eux.

SUÈDE.

Stockholm, 5 avril. Pendant que les journaux entretiennent une vive polémique pour savoir si les états seront rassemblés extraordinairement avant le terme fixé par la loi, on sait que la question a déjà été décidée en haut lieu, et que cette convocation aura lieu dans le courant de cet été. Toutefois, rien d'officiel n'a encore paru à cet effet. On hâte les préparatifs pour l'inhumation solennelle du feu roi Charles-Jean, qui aura lieu le 27 de ce mois.

De toutes les ambassades arrivées ici des cours européennes, c'est celle de la Russie qui occupe particulièrement l'attention publique. On a déjà vu que le gendre de l'empereur Nicolas, le duc de Leuchtenberg est chargé de cette mission, et il est attendu ici ces jours-ci. Si un prince de son rang se met en voyage par la plus mauvaise saison et où les routes sont presque impraticables dans le nord, ce n'est certes pas à une simple étiquette de cour qu'on saurait l'attribuer. Les peuples scandinaves qui, dans la politique extérieure du feu roi, blâmaient déjà la trop grande intimité avec la Russie, et qui s'attendaient à une politique plus nationale de la part du nouveau roi, ne voient pas sans une certaine crainte cette distinction dont notre cour est l'objet en ce moment de la part de l'empereur de Russie. Bien que la présence du duc de Leuchtenberg trouve son motif dans sa parenté avec notre roi (la reine de Suède est la sœur du duc), et quelque mal fondée que puisse être cette crainte de la part des Suédois, il n'est pas moins vrai qu'on voit avec une espèce de méfiance l'arrivée du duc.

On commence déjà à attribuer la visite que les étudiants de l'université d'Upsal se proposaient de faire à Copenhague à l'influence russe. M. Geyer, qui revient d'un voyage de Stockholm, leur a conseillé de remettre ce voyage à un autre moment, et cependant c'était M. Geyer lui-même qui, auparavant, avait approuvé ce voyage. 90 des souscripteurs ont donc biffé leurs signatures, et les autres y ont également renoncé. Cette renonciation est surtout due au conseil du gouverneur d'Upsal, M. de Kråmer, qui a clairement donné à entendre h'x étudiants que le roi désirait que ce voyage ne s'effectuât point cet été-ci. Les journaux commentent largement ce fait.

comme il n'y a pas lieu d'être surpris. Mais ce qui nous étonne, même de sa part, c'est le ton de violence et injurieuse personnalité qu'elle a adopté, particulièrement à l'égard de M. le ministre des affaires étrangères. Cela n'est pas de la discussion, c'est de l'insulte du plus bas étage. La presse se dégrade en l'employant, et il serait à désirer que la tribune y fit écho. Des hommes bien élevés peuvent céder aux passions les plus vives, sans s'abaisser à des brutalités de ruisseau. Il faudrait rougir et abdiquer toute prétention à passer pour la nation la plus polie de l'univers, si le langage parlementaire reproduisait les formes grossièrement outrageantes qu'on a remarquées ces jours-ci avec dégoût dans la chronique de plusieurs journaux.

M. Billault n'avait pas le goût du pouvoir et l'esprit de gouvernement, si M. Billault avait fait vœu d'opposition, si ne lui savions pas des idées justes, larges, élevées, et les qualités qu'il faut pour devenir un homme politique éminent, peut-être même un homme d'état, nous n'aurions que des éloges à donner au rare talent de tribune qu'il possède, à l'art avec lequel il excelle à grouper dans un discours tous les faits à l'appui de l'accusation qu'il veut porter, ou de la preuve qu'il veut donner; mais nous avons trop bonne opinion de lui pour ne pas lui conseiller de l'arrêter dans la voie où nous croyons qu'il s'égare. Suivant nous, M. Billault pourrait remplir un meilleur rôle que celui qu'il a choisi; il est trop agressif et paraît trop impatient; il voit trop le présent qui l'offusque et ne songe pas à l'avenir difficile qu'il se prépare, lorsqu'il aura lui-même à défendre ses actes contre l'opposition, qui les attaquera; car le jour où il sera ministre, et il le sera, l'opposition ne l'épargnera pas plus qu'elle n'a successivement épargné M. Casimir Périer, M. le duc de Broglie, M. le comte Molé, M. Thiers, M. le duc de Broglie, M. Guizot. Si sévère, presque inexorable, pour les autres, M. Billault ne sera pas plus qu'eux inflexible; on mettra en regard ses fautes et ses rigueurs, on se rappellera de ses paroles et on les lui opposera; quand on a le talent dont est doué M. Billault, le seul excès contre lequel on ait point à se mettre en garde, le seul qui ne soit point dangereux, c'est celui de la modération; hors de la modération, point d'avenir; plus réservé, M. Billault serait plus fort, moins redouté, plus utile, mais plus redoutable. Ce rôle, qui consiste à être le premier et le dernier à l'attaque, à s'attacher aux ministres comme à une proie, à ne plus les lâcher dès qu'on les a saisis, a pu servir à M. Billault pour monter à la chambre que le cabinet du 1er mars, en le nommant simplement sous-secrétaire d'état, ne l'avait pas estimé ce qu'il valait; mais aujourd'hui, ce rôle ne saurait plus lui convenir; M. Billault ne saurait trop se hâter de l'abandonner exclusivement à M. Ledru-Rollin, sous peine de passer pour un petit esprit hargneux. Ce qu'a de mieux à faire maintenant M. Billault, c'est de se contenir et d'attendre; ses preuves de tribune sont faites. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, il s'est particulièrement attaché à démontrer que les ministres avaient manqué de sincérité dans les explications qu'ils avaient données aux chambres, sur les faits qui ont amené la déchéance de la reine Pomaré et le rappel du contre-amiral Dupetit-Thouars. A ce discours, M. le ministre des affaires étrangères a répondu, en écartant du débat tout ce qui était peu élevé, et en déposant sur la tribune, toutes les pièces que le gouvernement, a-t-il dit, croit possible de communiquer dans l'état présent des choses. M. Guizot a eu deux très-beaux mouvements d'une grande éloquence et d'un grand effet; d'abord quand il a déclaré que c'était spontanément que le gouvernement anglais avait rappelé son consul Pritchard, et sans que le gouvernement français l'eût demandé; ensuite, quand il a dit : « Le gouvernement représentatif suppose la confiance des chambres à l'égard des dépositaires du pouvoir; si vous n'avez pas de confiance dans les ministres, votez contre eux; mais si vous avez confiance, croyez qu'ils vous disent la vérité. » Rien

poétiques, attirées dans les supplices par des sourires !... Mais je erois en vous, moi ami. Cette croyance, rectifiez les pensées les plus fantasques de mon ambition secrète; et, par moments, voyez jusqu'ou va ma franchise, je voudrais être au milieu du livre que nous commençons, tant je me sens de fermeté dans mon sentiment, tant de force au cœur pour aimer, tant de constance par raison, tant d'héroïsme pour le devoir que je ne serais créé, si l'amour pouvait jamais se changer en devoir !

« Si vous saviez me suivre dans la magnificence retraites où je vous vois heureux, si vous voyiez mes projets, il vous échapperait une phrase terrible ou serait le mot folie, et peut-être serait-ce cruellement punie d'avoir employé tant de poésie à un poète. Oui, je veux être une source, inépuisable comme un beau pays, pendant les vingt ans que nous accorde la nature pour briller. Je veux éloigner la satiété par la coquetterie et la recherche. Je serai courageuse pour mon ami comme les femmes le sont pour le monde. Je veux varier le bonheur, je veux mettre de l'esprit dans la tendresse, du piquant dans la fidélité. Ambitieuse, je veux tuer les rivales dans le passé, conjurer les chagrins extérieurs par la douceur de l'épouse, par sa sère abnégation, et avoir, pendant toute la vie, ces soins du nid que les oiseaux ont que pendant quelques mois. Cette immense dot, elle appartient, elle devait être offerte à un grand homme, avant de tomber dans la fange des transactions vulgaires. Trouvez-vous maintenant ma première lettre une suite ? Le vent d'une volonté mystérieuse m'a jetée vers vous, comme la nature porte un roisier au cœur d'un saule majestueux. Et dans la lettre que je vous envoie, sur mon cœur, pour vous être écrite, comme votre ancêtre : — Dieu se veut ! quand il partit pour la croisade.

« Ne direz-vous pas : elle est bien bavarde ! autour de moi, tous disent : Elle est bien taciturne, Mademoiselle !

» O. d'ESTE-M. »

Ces lettres ont paru très-originales aux personnes à la bienveillance de qui l'auteur les doit; mais leur admiration pour ce duel entre deux esprits croisant la plume, tandis que le plus sévère inconnu tient un masque sur les visages, pourrait ne pas être partagée. Sur cet spectacle, quatre-vingts peut-être se laisseraient de cet assaut. Le respect dû, dans tout pays de gouvernement constitutionnel, à la majorité, ne fut-elle que pressentie, a conseillé de supprimer onze lettres échangées entre Ernest et Modeste, pendant le mois de septembre; si quelque flatteuse majorité les réclamait, espérons qu'elle donnera les moyens de les rétablir.

Sollicités par un esprit aussi agressif que le cœur semblait adorable, les sentiments vraiment héroïques du pauvre secrétaire intime se donnèrent ample car-

rière dans ces lettres que l'imagination de chacun fera peut-être plus belles qu'elles ne le sont, en devinant ce concert de deux âmes libres. Aussi Ernest ne vivait-il plus que par ces doux chiffons de papier, comme un avaré ne vit plus que par ceux de la Banque; tandis qu'un amour profond succédait chez Modeste au plaisir d'agiter une vie glorieuse, d'en être, malgré la distance, le principe. Le cœur d'Ernest complétait la gloire de Modeste. Il fait souvenance, hélas ! deux hommes pour en faire un amant parfait, comme un littérateur ne compose un type qu'en employant les singularités de plusieurs caractères similaires. Combien de fois une femme n'a-t-elle pas dit dans un salon après des causeries intimes : Celui-ci serait mon idéal pour l'âme, et je me sens aimer celui-là qui n'est que le rêve des sens...

La dernière lettre écrite par Modeste, permet d'apercevoir l'élus des Fédérés, où les Méandres de cette correspondance conduisaient ces deux amans.

A monsieur de Canalis.

« Spyez, le dimanche 16 octobre, au Havre; entrez à l'église, faites-en le tour après la messe d'une heure, une ou deux fois; sortez sans rien dire à personne, sans faire aucune question à qui que ce soit, mais avec une robe blanche à votre boutonnière. Puis, retournez à Paris, vous y trouverez une réponse. Cette réponse ne sera pas ce que vous croyez; car, je vous l'ai dit, l'avenir n'est pas encore à moi... Mais ne serais-je pas une vraie folle de vous dire oui, sans vous avoir vu ? Quand je vous aurai vu, je puis dire non sans vous blesser : je suis sûre de rester inconnue. »

Cette lettre était partie la veille du jour où la lutte inutile entre Modeste et Dumay venait d'avoir lieu. L'heureuse Modeste attendait donc avec une impatience malative le dimanche où les yeux donneraient tort ou raison à l'esprit, au cœur, un des moments les plus solennels dans la vie d'une femme et que trois mois d'un commerce d'âme à âme rendaient romanesque autant que le peut souhaiter la fille la plus exaltée. Tout le monde, excepté la mère, avait pris la torpéur de cette attente pour le calme de l'innocence. Quelque puissantes et fortes que soient les lois de la famille et les cordes religieuses, il est des Julie d'Étanges, des Clarisse, des âmes remplies comme des coupes et qui débordent sous une pression divine. Modeste n'était-elle pas sublimée en déployant une sauvage énergie à comprimer son exubérante jeunesse, en demeurant voilée ? Disons-le, le souvenir de sa cœur était plus puissant que toutes les entraves sociales; elle avait armé de fer sa volonté pour ne manquer ni à son père ni à sa famille. Mais quels mouvements tumultueux, et comme un mère ne les aurait-elles pas devinés !

(Fin de la première partie.)

Cubières était alors aide-de-camp. Il ajoute que le ministre connaît sa manière de voir et ses services, et qu'il croit que, si les événements rendent la guerre inévitable, il pourra lui être utile et que c'est pour cela qu'il se rappelle à son souvenir. Il dit encore que, connaissant parfaitement Stuttgart et Munich, il pourra donner toutes les nouvelles possibles. Il termine sa lettre par les mots : *J'attends vos ordres, monsieur le ministre.*

Dans sa réponse, en date du 24 septembre 1840, le général Cubières annonce d'abord qu'il a reçu la lettre du 17 du même mois, et puis il ajoute qu'il se rappelle avec plaisir leurs anciennes relations dans l'état-major du général Moraud, pendant la campagne de Russie. Il finit en ces termes : *Je vous remercie de l'offre que vous me faites de vos services, elle témoigne de votre attachement à la France, et je ne doutais pas des sentiments que vous m'exprimez à cet égard.*

Cette lettre est écrite sur une feuille de papier de poste au haut de laquelle se trouvent lithographiés, à gauche, les mots : *Ministère de la guerre*, et elle a été adressée à l'accusé par l'intermédiaire de la légation française à Carlsruhe, à laquelle elle paraît avoir été expédiée ouverte. D'après le timbre de la poste, elle est partie de Carlsruhe le 16 octobre 1840.

Dans le brouillon de sa seconde lettre, qui doit être du 19 octobre, l'accusé commence par accuser réception de celle qui précède, puis il informe le ministre de la défense d'exporter des chevaux pour la France, et de l'appel sous les drapeaux des soldats en congé.

Il dit ensuite que les esprits commencent à se monter, et qu'il garantit de fournir 40,000 hommes, dès que l'armée française aura franchi le Rhin ; si la France veut le soutenir, il formera une légion allemande de la liberté, tout est préparé pour cela, et il ne demande d'abord, pour pouvoir tout observer, tout organiser, qu'une lettre de change de quelques milliers de francs. Il ajoute qu'à Carlsruhe on a déjà perdu la tête, mais que le roi de Wurtemberg montre plus d'énergie. Tout dépendra, dit-il, de la prévoyance de l'invasion, il faudrait s'emparer des deux capitales, et l'on pourrait alors pénétrer jusqu'à Ulm sur le Danube.

Il a sondé l'esprit des troupes, et il a vu que, si elles étaient repoussées au-delà des frontières, elle ne se battraient pas à l'étranger : une partie regagnerait ses foyers, et le reste passerait sous les drapeaux français. Il termine en disant qu'il attend toujours les ordres du général Cubières et qu'il ne négligera pas de les remplir ponctuellement.

Le capitaine Mœller s'est vainement adressé au grand-duc pour obtenir sa grâce.

Le 2 novembre, conséquemment quelques jours après la réception de la lettre du général Cubières, il avait adressé au ministère de la guerre la demande d'être remis en activité de service, et il avait fait la même prière au margrave Guillaume. C'était probablement dans l'espoir de pouvoir, en rentrant au service, être plus utile à la France.

ESPAGNE.

MADRID, 15 avril. Depuis quelques jours les conférences ministérielles sont très-fréquentes, elles ont pour but d'arrêter les bases définitives d'une nouvelle division territoriale.

— *El Castellano* donne à entendre que la finance se dispute l'emprunt projeté et dit que le ministre des finances se propose de le mettre en adjudication publique; ceci s'accorde peu avec les bruits qui circulent à la bourse où l'on prétend, au contraire, que les maisons de commerce les plus importantes veulent attendre les événements avant d'avancer leurs fonds.

— Les lettres de Lisbonne annoncent qu'une partie du 12^e régiment délinquante, en garnison à Coimbre, s'est révoltée dans la nuit du 2 au 3 avril. Cependant ce mouvement a été comprimé et des arrestations assez nombreuses ont été faites parmi les sergents et les soldats. Le 7, le feu continuait de part et d'autre à Almeida; les assiégés n'ont pu opérer la sortie qu'ils projetaient.

— Le bruit a couru que M. Salamanca devait être nommé ministre des finances et le général Narvaez ministre de la guerre; les journaux ministériels donnent un démenti complet à cette nouvelle et prétendent qu'elle a eu pour but de faire baisser les fonds publics.

— Il est affligeant de voir les efforts impuissants qu'un parti vaincu pour toujours dans les champs de Vergara, fait pour rallumer la discorde et pour renouveler les scènes sanglantes qui ont désolé trop longtemps notre malheureuse patrie. Nous ne donnons pas comme certaine la nouvelle de l'alliance entre ce parti et un autre non moins tristement célèbre. Il nous répugne de croire à cette monstrueuse alliance; mais ce qui est certain, c'est que l'un et l'autre parti travaillent sourdement, se préparent à une résistance désespérée, et que le gouvernement a besoin de toute son activité et son énergie pour empêcher que la tranquillité dont la nation commencera bientôt à recueillir les fruits, ne soit troublée de nouveau. Les lettres de nos correspondants démentent la nouvelle d'un mouvement carliste dans les provinces biscayennes. Les frénétiques partisans de l'absolutisme cherchent aussi à s'introduire en Catalogne.

ANGLETERRE.

LONDRES, 20 avril. Les fonds anglais avaient plus de fermeté à la bourse de ce jour. Les espagnols étaient plus recherchés et les fonds hollandais n'ont pas variés. Les fonds américains en général étaient plus offerts, surtout les fonds de Buénos-Ayres. Le bruit courait à la bourse que l'Angleterre et la France avaient résolu d'intervenir dans les affaires de Buénos-Ayres et de Montevideo pour mettre fin à cette guerre opiniâtre. On disait également que le président Rosas était sérieusement indisposé.

— On a reçu des nouvelles du cap de Bonne-Espérance jusqu'au 2 février. Le gouverneur de cette colonie a rendu une ordonnance qui abolit tous les droits de port, d'ancrage, de phare, pour le port du Cap, et qui réduit considérablement les droits d'importation des denrées de consommation venant de l'Angleterre ou de l'étranger; on attend le plus grand bien de ces mesures pour la prospérité de la colonie.

FRANCE.

PARIS, 21 avril. Quelqu'inattendue que soit la nouvelle que nous donnons ci-dessous, elle nous est transmise par une personne si recommandable et tellement en position d'être bien informée, que nous n'hésitons pas à nous en faire les échos, certains qu'avant peu les journaux de Paris la publieront.

Des négociations sont ouvertes entre le cabinet des Tuileries et celui de St.-James, pour faire rentrer d'une part sous notre

dépendance nos anciennes possessions à St-Domingue, de l'autre pour mettre sous la puissance de l'Angleterre celles qui appartenaient autrefois à l'Espagne sous le nom de *partie espagnole*. Déjà des conférences fréquentes ont eu lieu à cet égard entre M. Guizot et lord Cowley, mais rien n'a été décidé d'une manière définitive et les choses en sont encore à l'état de projet; cependant la France si tant est qu'on donne suite à cette importante négociation, la France, disons-nous, puisera ses motifs dans le non-paiement de la totalité de l'indemnité et de l'emprunt contracté par la république d'Haïti. Quant à l'Angleterre qui n'a pas les mêmes raisons à invoquer pour une prise de possession, elle se mettra en lieu et place de l'Espagne, fera valoir ses droits qu'elle n'a jamais abandonnés officiellement et l'indemnité de l'abandon qu'elle ferait en sa faveur par la remise de tout ou en partie des sommes qu'elle doit à l'Angleterre et qui sont assez considérables. L'ambassadeur d'Angleterre en Espagne a reçu des instructions relatives à cette affaire et des pourparlers ont eu lieu avec le ministre Gonzalez Bravo.

— Le roi vient de nouveau de mettre le château de Meudon, à la disposition de M. le Maréchal Soult qui ira s'y installer le mois prochain. On continue à parler vaguement de sa retraite, mais ce ne pourrait être dans tous les cas qu'après la clôture de la session des chambres.

— Le *Moniteur algérien* du 14 avril, publie, dans sa partie officielle, une proclamation de M. le gouverneur-général de l'Algérie à tous les chefs des tribus insoumises, et dans laquelle il les prévient qu'il va entreprendre de les soumettre par la force, s'ils ne chassent Ben Salem et ne reconnaissent pas la domination française. Cette proclamation se termine ainsi : « Dans le cas contraire, j'entrerai dans vos montagnes, je brûlerai vos villages et vos moissons, je couperai vos arbres fruitiers, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls, je serai, devant Dieu, parfaitement innocent de ces désastres, car j'aurai fait assez pour vous les épargner. »

— La chambre des députés s'est occupée, dans sa séance du 20 avril, d'un grand nombre de pétitions qui demandaient l'exécution pleine et entière de l'article de la charte qui consacre la liberté des cultes. Ces pétitions émanaient de divers consistoires de l'église réformée. MM. Martin (du Nord), Hébert et Dupin ont eu beau demander l'ordre du jour et défendre les lois existantes, lois de prévention de toute nature : article 291 et suivants du Code pénal; articles organiques du concordat de l'an X; loi de 1834 contre les associations, dans les termes les plus absolus et avec le langage le plus dictatorial, — la chambre en a pensé autrement. Elle a été de l'avis de la commission qui, dans son rapport, avait dit formellement que la révision de la législation lui paraissait nécessaire; elle a rejeté l'ordre du jour par 107 voix contre 91 et a renvoyé les pétitions à M. le ministre des cultes.

Le *Journal des Débats* désapprouve le vote de la chambre relatif à la pétition qui demande la liberté absolue des cultes. Pour nous, dit-il, nous n'avons pas deux poids et deux mesures; nous ne sommes ni en matière de culte, ni en matière d'enseignement pour la liberté absolue; nous nous unissons de toutes nos forces aux principes éminemment conservateurs de l'ordre qui ont été développés avec tant d'éloquence par M. le garde-des-sceaux et M. Hébert; nous regrettons le vote de la chambre; nous aurions voulu qu'elle passât à l'ordre du jour après la discussion qui venait d'avoir lieu; il faut s'en prendre sans doute de ce vote irréfléchi à l'absence d'un trop grand nombre de députés. Quoi qu'il en soit, nous le répétons: nous n'avons pas deux poids et deux mesures. Nous ne serions nullement d'humeur à refuser aux catholiques ce que nous aurions accordé aux protestants, et si la liberté doit être absolue, qu'elle le soit pour tout le monde, jésuites ou méthodistes, juifs ou païens! Ne parlons plus de libertés de l'église gallicane d'articles organiques, de concordat, pas plus que de lois sur les associations. Disons que l'art. 5 de la charte a tout aboli et qu'il ne reste rien, rien qu'une liberté sans limites! Les battistes et les prétistes sont fort respectables, sans doute; les catholiques ne le sont pas moins; et après tout, la religion catholique est la religion de la majorité des Français: c'est la charte qui le dit. La gauche ne s'en doute peut-être pas, mais nous le lui déclarons: elle a parlé et voté aujourd'hui pour les évêques contre l'université, pour les jésuites contre les lois qui ont aboli les ordres religieux, pour la liberté de l'enseignement comme en Belgique.

— Quelques journaux avaient dit que le consul Pritchard avait été rappelé de Taïti, à la demande de M. Guizot. C'est une erreur. Le rappel a eu lieu, mais spontanément. Voici les paroles textuelles du ministre :

« Mais ne faites donc pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on nous fasse. Est-ce que nous aurions dû faire pour le rappel du consul Pritchard ce que nous ne voulions pas qu'on fit envers nous pour celui de l'amiral Dupetit-Thouars? Nous n'avons rien exigé, nous n'en avions pas le droit, nous n'avons rien demandé, c'eût été une inconvenance et une maladresse; nous avons laissé les faits se développer simplement, librement se faire sentir à des esprits aussi sages, aussi éclairés, aussi bien intentionnés que ceux du cabinet anglais; et M. Pritchard a été rappelé sans efforts de notre part. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, 22 avril. M. le général Prisse, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour des Pays-Bas, a quitté Bruxelles hier au soir pour retourner à son poste, après une absence de près de deux mois, nécessitée par la maladie grave dont Mme Prisse se trouve aujourd'hui convalescente, grâce aux soins et à l'habileté de M. le docteur Moons. M. le général Prisse s'est embarqué cette nuit à bord du bateau à vapeur de Rotterdam.

La section centrale de la chambre des représentants en Belgique a conclu au rejet du projet de la proposition émise au sein du sénat pour la formation d'un conseil d'état.

La section centrale ne pense pas que l'existence d'un conseil d'état soit contraire aux dispositions constitutionnelles ni au principe de la responsabilité ministérielle. Mais la section croit que cette institution n'est ni nécessaire ni utile. Cette conclusion trahit ce nous semble peu de connaissance pratique des affaires.

— Le ministre des finances porte, à la connaissance du public qu'aucun remboursement n'ayant été demandé dans le délai fixé par l'art. 4 de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. officiel* n° 42), et par l'art. 1^{er} de l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n° 43), toutes les obligations, non sorties aux divers tirages au sort, de

l'emprunt de 100,800,000 fr. à l'intérêt de 5 pour cent, contracté en vertu de la loi du 16 décembre 1831, et de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c. (700,000 fl.), contracté en 1829, à l'intérêt de 5 pour cent, pour l'érection de l'entrepôt-général de commerce à Anvers, sont et demeurent soumises à la conversion en rentes 4 1/2 pour cent.

Quant aux inscriptions nominatives dérivant de l'emprunt de 100,800,000 fr., le transfert du grand-livre des rentes 5 pour cent, première série, au nouveau grand-livre des rentes 4 1/2 pour cent, première série, en sera effectué, avec jouissance à partir du 1^{er} novembre prochain, conformément à l'art. 9 de l'arrêté royal prémentionné.

Bruxelles, le 21 avril 1844.

MERCUR.

Théâtre-Royal-Français.

Jeu 25 avril. (Représentation N° 127.)

Pour avant dernière représentation

LA REINE DE CHYPRE.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures et demie.

BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

EAU DES PRINCES,

DU D^r BARCLAY, POUR LA TOILETTE ET POUR BAIN.

Extrait concentré de parfums exotiques et indigènes. — Prix : grand flacon, 10 fr. 50 c., pris à Paris. — On délivre gratis un traité degiène de la peau, des cheveux et de l'odorat, et une notice sur les bains cosmétiques.

Son odeur est douce et suave et l'on s'en sert pour neutraliser les mauvaises odeurs et pour parfumer les cassolettes, les sachets, les mouchoirs et les vêtements : elle remplace avec avantage les eaux de Cologne, les vinaigres aromatiques et les pommades, dont on se sert pour entretenir l'éclat et la blancheur de la peau. Cette eau balsamique enlève les démangeaisons et les efflorescences de la peau. Les hommes s'en servent aussi habituellement pour neutraliser les effets alcalins du savon et ceux du rasoir sur les bulbes de la barbe.

Par ses propriétés astringentes, elle peut remplacer l'Eau Vulnérable, et être préférée, pour la toilette, à toutes les eaux-de-vie de lavande dont on se sert au grand détriment de la peau. Comme parfum, l'Eau des Princes récrée l'odorat, à ranimer les forces languissantes, et à rappeler le calme aux affections nerveuses; on l'emploie aussi pour aromatiser les bains et composer le lait virginal balsamique pour blanchir la peau.

A Paris, rue Jean-Jacques-Roussseau, n° 21, chez MM. Trabit et pharmaciens.

Sirop de Trabit, au Tolu, approuvé pour guérir les rhumes, les rebelles, catarrhes, phthisie pulmonaire, et toutes les irritations de poitrine d'estomac, 2 fr. 25; 6 pour 12 fr. — A la pharmacie, rue Jean-Jacques-Roussseau, 21, 6344.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Avril.

		Int.	COURS 20 avril	OUVERT.	FERME
Dotte active	2 1/2	60	60	60	60
Dito dito	3	74	74	74	74
Dito d to	5	100	100	100	100
Dito des Indes	5	100	99 1/2	99	98
Syndicat	4 1/2	—	98	98	98
Dito	3	—	85	85	85
Société de Commerce	4	—	146	146	146
Emprunt de 1836	4	—	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	103	103	103
Dito de Harlem	—	95	96	96	96
Dito de Rotterdam	—	95	96	96	96
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Dito dito 1828 & 18295	—	—	106	106	106
Inscript. au Grand Livre	6	—	72	72	72
Certificats au dito	6	—	73	73	73
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97 1/2	98	98
Emprunt de 1840	4	—	90	90	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2	90 1/2	90 1/2
Passive	5	—	6	6	6
Dotte différée à Paris	—	—	—	—	—
Desserd	—	—	—	—	—
Ardoins	5	—	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—	—
France	—	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	80	80	80
Id. id. 1843	—	—	82	82	82
Portugal	—	—	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	46	46 1/2	46 1/2	46 1/2

Les intégrales, avec des affaires très-animées se sont bien maintenues à la bourse de ce jour, les autres fonds nationaux étaient moins fermes. Les actions de la Société de Commerce, par suite de plusieurs réalisations en fonds ont baissé de 147 à 146, sans pouvoir se relever au-dessus de dernier taux. Les certificats de dividende du premier remboursement des négociés à 2 1/2 p. c.

Il y avait peu d'affaires en fonds étrangers. Les espagnols étaient fermes. Les américains du Sud et surtout les grecs étaient offerts en baisse.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 %; prol. 3 1/2 à 4 %; escompte 2 %.

Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 60, à 3/4; Holl. 5 % 100; Société de Commerce 146 1/2 à 3/4; Nouv. 3 p. c. Holl. 74; Ardoins 21 1/2.

Bourse d'Anvers du 22 Avril.

Métalliques, 5 % 114 1/2 P. — Naples, 5 % — Ardoins, 5 % 21 1/2. Dette différée ancien, — Passive, 5 % — Lots de Fesse, 67 1/2 A. — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 et A. à demain. — Coupons, —.

Bourse de Vienne du 16 Avril.

Métalliques, 5 % 110 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — de 1834. — Actions de la Banque 1624.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ

à partir du 15 avril 1844.

D'Amsterdam à La Haye.

N° AN-STERDAM	DE HALFWEG	DE HARLEM	DE VOER-LENSANG.	DE VE-RENSBURG.	DE PIET-GYENBERG.	DE LEIDE.	DE VOER-SCHOTEN.	N° LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 30	7 46	8 5	8 19	8 31	8 42	9 3	9 14	9 30
12		12 30	12 44	12 56		1 22		1 30
4 30	4 46	5 5	5 10	5 31	5 42	6 3	6 14	6 30
8	8 16	8 35	8 49	8 56	9 13	9 34	9 45	10 00

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOER-SCHOTEN.	DE LEIDE.	DE PIET-GYENBERG.	DE VE-RENSBURG.	DE VOER-LENSANG.	DE HARLEM.	DE HALFWEG.	N° AN-STERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 34	7 40	8 6	8 20	8 30	8 48	9 3	9 30
11 45		12 13		12 40	12 49	1 5		1 30
4 15	4 34	4 49	5 6	5 20	5 29	5 47	6 3	6 30
7 45	8 4	8 19	8 38	8 50	8 59	9 17	9 30	10 00

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lager No. 10.